



JUSQU'À
-60%
DE REMISE

LOUEZ VOS SKIS À L'AVANCE sur www.skiset.com
ou par téléphone au 01.41.12.97.97

Jusqu'à 60% de réduction sur les Prix Publics*

* Offre valable uniquement sur internet. Conditions consultables sur le site www.skiset.com

actimut

VOTRE CODE PROMO



SCANNEZ ICI

AU PIED DES PISTES ET PARTOUT EN EUROPE



FORFAIT MBU 1 JOUR

"DÉCOUVERTE EXCURSION PIÉTON"

3 SITES D'EXCURSIONS :

TRAMWAY DU MONT-BLANC, AIGUILLE DU MIDI,
MONTENVERS, MER DE GLACE

VALABLE POUR UN ACHAT À J-1 EN LIGNE :

www.partenaire.montblancnaturalresort.com

-10% de remise sur le forfait MBU 1 jour du 01/12/2023 au 30/04/2024

74.70€/ADULTE (15-64 ANS) AU LIEU DE 83.00€

63.50€/JEUNE (5-14 ANS) AU LIEU DE 70.60€

LOGIN : CSE-ACTIMUT
MOT DE PASSE : ACTIMUT24

**MONT-BLANC
NATURAL RESORT**



espace évasion
vivez la montagne autrement !

50 rue de la Chapelle
74160 LE CHABLE BEAUMONT

Tél. 04 50 31 03 65 - Mail : info@espace-evasion.com



**Agence de voyages
spécialiste de la Randonnée**

420 séjours en Europe... et ailleurs !
Randonnée à pied, à raquettes, à ski, à vélo.

OFFRE SPECIALE ActiMut non cumulable avec d'autres offres

- ✓ Réduction de 15 € par pers. sur toutes les formules Week-end.
- ✓ Réduction de 25 € par pers. sur tous les séjours "Randonnées en liberté".
- ✓ Réduction de 40 € par pers. sur tous les séjours "Randonnées accompagnées".
- ✓ Réduction de 7% pour les familles de 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) et les groupes constitués de 7 à 10 personnes, sur les séjours se déroulant en France, Suisse et Italie (sans aérien).

Réservation en ligne : www.espace-evasion.com

ActiMut

Géré par GIA Association loi 1901

**LE COMPLÉMENT DE VOS
ACTIVITÉS SPORTIVES
DE LOISIRS HIVER/ÉTÉ**

**SAUVETAGE
RECHERCHE**

2023 | 2024



SKI | RANDONNÉE | ALPINISME

RAFTING | VTT | NAUTISME

DÉCOUVREZ NOS BONS PLANS

GIA/ActiMut

15A, rue des Voirons | 74100 VILLE-LA-GRAND

04 80 16 13 43 | www.actimut.org

Permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9 à 12 heures

TopWines

*Pour votre cave
Pour vos cadeaux*

Découvrez les grands crus de propriétés du Bordelais



Vous pouvez commander par téléphone (05.57.56.40.40), par mail (avec un numéro de CB) à contact@topwines.fr, par courrier (TopWines - 81 Bd Pierre 1^{er} - 33110 LE BOUSCAT) avec un chèque joint ou, beaucoup plus simple, directement sur www.topwines.fr.

Pour avoir accès aux tarifs préférentiels sur l'ensemble de la gamme sur le site TopWines, entrez le code **MACIF** au moment de valider votre panier (non valable pour les vins en promotion et pour les crus classés, qui sont déjà à un tarif très compétitif).

Attention, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé ! A consommer avec modération.

GIA/ActiMut

LE COMPLÉMENT DE VOS ACTIVITÉS SPORTIVES DE LOISIRS HIVER/ÉTÉ

Depuis son origine en 1989 à l'initiative de Comités d'entreprises, tout en invitant au plus grand respect de la nature et des règles de prudence, l'adhésion à GIA/Actimut permet de bénéficier solidairement des garanties accidents d'un contrat groupe souscrit auprès de la Macif.

GARANTIES DOMMAGES ACCIDENTELS CORPORELS

FRAIS DE SAUVETAGE ET/OU DE RECHERCHE DE L'ASSURÉ:

La garantie est accordée en tous lieux, en montagne sans limitation d'altitude, au ski sur piste, hors piste ou de randonnée. Les frais de sauvetage sont limités à l'acheminement vers l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident. La garantie est étendue aux frais de secours en cas de malaise par l'intermédiaire de MACIF ASSISTANCE.

à concurrence de 15'000*

FRAIS DE SANTÉ:

Le cas échéant, en complément de la Sécurité Sociale et/ou de tout organisme de prévoyance sur justificatifs avec franchise absolue de 50*.

○ Frais médicaux d'hospitalisation et pharmaceutiques:

à concurrence de 3'000*

○ Frais de prothèse ou d'optique:

à concurrence de 1'000*

Bris ou perte si consécutifs à des lésions corporelles accidentelles.

INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE:

Plafond à multiplier par le taux d'invalidité.

○ 16'000* x 1 à 9% - 32'000* x 10 à 39%
○ 80'000* x 40 à 65% - 128'000* x 66% à 100%

Dépend du taux d'invalidité

DÉCÈS:

○ 6'400* et 1'600* par enfant à charge

à concurrence de 6'400*

○ Frais d'obsèques (sur justificatifs)

à concurrence de 1'600*

GARANTIES DOMMAGES AUX BIENS

SKI ET MONTAGNE:

Forfait de remontées mécaniques et des leçons de ski: Maximum: 320* par sinistre. Sur justificatif, ne sont remboursés que les forfaits et leçons de ski de plus de 3 jours. Le préjudice doit résulter d'un accident corporel indemnisé et consécutif à un accident de ski.

à concurrence de 32'000*

MATÉRIEL DE SPORT, ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS:

Si le dommage est consécutif à un accident corporel garanti, sur justificatifs, avec application d'une franchise absolue de 50€ et une vétusté conventionnelle de 20% par année (même entamée), mais limitée à 60%.

à concurrence de 800*

Les vols, tentatives de vol, et la perte du bien, ne sont pas garantis.

LE MATÉRIEL DE CAMPING CARAVANING (sans notion de dommages corporels)

La garantie s'applique durant les seules périodes d'utilisation effective (week-end, vacances), avec franchise absolue de 50€ et vétusté conventionnelle de 10% par an sur les caravanes et 20% par an sur les objets et effets personnels sans excéder 60%.

800*/carnier
maxi 1'000*/sinistre

AUTRES GARANTIES

RESPONSABILITÉ CIVILE:

Montant des garanties:

- En cas de seuls dommages corporels 15'000'000*
- En cas de dommages matériels directs, indirects et corporels confondus 15'000'000*
Dont au maximum pour les dommages matériels et immatériels ... 1'500'000*

Exclusions: Ne sont pas garantis les dommages causés par:

- L'emploi d'appareils de navigation aérienne. N'est pas concernée par cette exclusion la pratique du parapente, du deltaplane et du parachutisme lorsque ces activités sont pratiquées en solo: en biplace le pilote doit être détenteur d'une formation fédérale.
- Les véhicules terrestres à moteur et leur remorque (obligation d'assurance spécifique - article L 211.1 du Code des Assurances), ainsi que les quads et la motoneige. N'est pas concernée par cette exclusion la pratique du karting amateur (pistes et karts étant gérés par des tiers propriétaires des engins).
- Les embarcations à moteur et/ou à voile, cette exclusion ne concernant pas les planches à voile.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES:

- Les activités scolaires lorsqu'elles sont pratiquées pendant les heures scolaires, par des enfants confiés aux membres de l'enseignement pendant leur service et sous la surveillance de ceux-ci.
- Les dommages consécutifs à une maladie ou à un état médical antérieur déclaré.
- Les dommages causés ou subis à l'occasion de la pratique de sports extrêmes, spéléologie, plongée souterraine, compétition sportive, chasse et de tous sports à titre professionnel.
- Les dommages subis à l'occasion de la pratique du deltaplane, du parapente, du parachutisme, de l'utilisation d'un véhicule ou engin à moteur.

EN CAS D'ACCIDENT

L'adhérent doit au plus tard dans les 5 jours de sa survenance faire une déclaration d'accident (déclaration en ligne sur le site www.actimut.org, ou formulaire à télécharger sur le site ou à demander au 04 80 16 13 43 - le matin) en joignant une photocopie RECTO-VERSO de la carte d'adhérent et un certificat médical auprès de:

GIA/ACTIMUT | 15A, rue des Volrons | 74100 VILLE-LA-GRAND

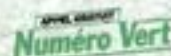
L'adhérent recevra de la MACIF un numéro de dossier d'enregistrement à rappeler dans chaque correspondance.

DÉFINITION D'ACCIDENT, c'est un événement qui est à la fois:

- Soudain et imprévu.
- Extérieur à la victime et à la chose endommagée.
- La cause de dommages corporels ou matériels.

ASSISTANCE:

Pour ce faire: A votre service 24 h sur 24: **MACIF ASSISTANCE**

 **Numéro Vert**

- EN FRANCE: 0 800 774 774 (service et appel gratuits)
- DE L'ÉTRANGER: +33 549 774 774 (coûts selon pays et opérateurs)


DÉCOUVREZ SUR NOTRE SITE
LA RUBRIQUE ID RANDO

GIA/ActiMut

BULLETIN D'ADHÉSION 2023/2024

DU 15 NOVEMBRE 2023 AU 14 NOVEMBRE 2024

à adresser à:

GIA/ACTIMUT | 15A, rue des Volrons | 74100 VILLE-LA-GRAND

ADHÉSION FAMILIALE

Adhérent + conjoint + enfants à charge - de 21 ans

NOM	PRÉNOM	Date Naissance	TARIFS
			24,50*

ADHÉSION INDIVIDUELLE

Adhérent seul ou enfants + de 21 ans

			14,00*
			14,00*
TOTAL			

Règlement joint à l'inscription à l'ordre de GIA/ACTIMUT.

Courriel _____

N° téléphone _____

Adresse _____

Code Postal _____ Localité _____

Date et signature _____



Utilisation de vos données personnelles. Loi du 25/05/2018
Vos noms, prénoms et coordonnées sont destinés à enregistrer votre adhésion et ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale ultérieure. (Plus d'infos voir site actimut.org)